



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis avant réalisation de travaux

Numéro de dossier : 25/IDA/0270

Date du repérage : 21/05/2025

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Adresse :	Rue : 154 Rue de l'Eglise Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: Section OA parcelle 1118 Code postal, ville : 73500 AVRIEUX (France)
Périmètre de repérage :	programme de repérage selon les éléments transmis pa Mme Claire FUCHS du cabinet ARCHITECTURE ENERGIE, Alpespace – 114 voie Einstein – Bâtiment Uranus - Francin 73800 PORTE-DE-SAVOIE Téléphone : 04 79 71 80 14
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	Bâtiment Mairie Ancienne école Autres < 1949

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : MAIRIE DE AVRIEUX Adresse : 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX (France)
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : MAIRIE DE AVRIEUX - Madame GIRAUD Sandrine Adresse : 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX (France)

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	GIRAUD Fabrice	Opérateur de repérage	I.Cert Centre Alphasys - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE	Obtention : 08/06/2020 Échéance : 07/06/2027 N° de certification : CPDI 0424

Raison sociale de l'entreprise : **ID ALPES** (Numéro SIRET : **91220748700014**)

Adresse : **7 chemin de Verdan, 73870 St Julien Montdenis**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **10611310704 - 01/01/2025**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 30/06/2025, remis au propriétaire le 30/06/2025
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 65 pages

Sommaire

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Conclusion détaillée du repérage
 - 5.1 Liste des produits et matériaux présentées par catégorie
 - 5.2 Récapitulatif zone par zone
- 6 Signatures
- 7 Annexes

1. – Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante. (Détailé en partie 5 du présent rapport)

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations approfondies sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ITGA

Adresse : Technopole, Le Polygone, 46 rue de la Télématique 42000 Saint-Etienne

Numéro de l'accréditation Cofrac : 1-1761 / 39408269700605

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 modifié relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

3.2.4 Le programme de repérage

Le programme de repérage est défini par l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié et de son annexe 1.

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
	Éléments associés aux façades
3 - Parois verticales intérieures	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
4 - Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
5 - Planchers et planchers techniques	Revêtements de sols
6 - Conduits et accessoires intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Portes et cloisons palières
	parois des équipements
	Matériels en machinerie
8 - Équipements divers et accessoires	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs électriques
	fusibles à broche
	canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
	Étanchéité des murs enterrés
9 - Fondations et soubassements	Parois verticales et horizontales enterrées
	Conduits et fourreaux
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	Conduits, Siphons
	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage

Programme détaillé des travaux :

Il s'agit d'effectuer les travaux suivants de rénovation énergétique et thermique du bâtiment MAIRIE ANCIENNE ECOLE

- Pose d'une ITE en façades (hors façade du RDCH bâtiment Mairie, avec conservation de la façade en pierres avec l'ajout d'une ITI)
- Remplacement de menuiseries extérieures (ancien école / caves / cage escalier / Porte d'entrée principale bâtiment mairie)
NB/ après entretien avec Nicolas PASCAL **les menuiseries des bureaux de mairie / salle de conseil / 2 appartements 1^{er} étage / Bureaux 2^{ème} étage ne sont pas concernées par le programme de rénovation car récemment changées)**
- Remplacement des portes palières par des portes CF
- Elargissement des portes de distribution entrée bureaux Mairie / salle de conseil
- Création d'un désenfumage dans la cage d'escalier sur menuiserie existante ou sciage béton
- ~~Création d'une ventilation commune à la Mairie (bureaux, salle conseil et archives) et Ancienne école = projet abandonné selon notre entretien avec Mr Nicolas PASCAL~~
- Remplacement du revêtement de sol (Appartement actuellement occupé par la Régie au 1^{er} étage)~~Installation d'un nouveau système de ventilation = projet abandonné selon notre entretien avec Mr Nicolas PASCAL, car système existant en combles~~
- Création cloison coupe-feu (Cage escaliers / Archives)
- Démontage bacs acier en toiture ou découpe de dalle haute pour insufflation isolant en combles
- Flocage de murs ou plafond dans local archives
- Flocage du plancher bas (= plafond des caves)
- Raccordement au tout à l'égout (hypothèse d'une fosse septique actuelle) = **projet abandonné selon notre entretien avec Mr Nicolas PASCAL, car raccordement au tout à l'égout**
- Conservation de l'ensemble des cloisonnements actuels sur l'ensemble du projet

Descriptif des pièces visitées

MAIRIE Sous-Sol - Circulation,
MAIRIE Sous-Sol - Cave 1,
MAIRIE Sous-sol - Cave 2,
MAIRIE Sous-sol - Cave 3,
MAIRIE Sous-sol - Local Ski club,
MAIRIE Sous-sol - Local biblio / bus,
MAIRIE Sous-sol - Local SIAVB,
MAIRIE Sous-sol - Cave 5,
MAIRIE Sous-sol - Cave 6,
MAIRIE Sous-sol - Chaufferie,
MAIRIE Rez de chaussée - Entrée,
MAIRIE Rez de chaussée - Bureau Maire,
MAIRIE Rez de chaussée - Accueil,
MAIRIE Rez de chaussée - Salle de conseil,
PARTIES COMMUNES Rez de Chaussée -

APPARTEMENT DROITE 1^{er} étage - Cuisine,
APPARTEMENT DROITE 1^{er} étage - Salle d'eau,
APPARTEMENT DROITE 1^{er} étage - Wc,
BUREAUX 2^{ème} étage - Circulation,
BUREAUX 2^{ème} étage - Combles (EST),
BUREAUX 2^{ème} étage - Combles (OUEST),
BUREAUX 2^{ème} étage - Archives,
BUREAUX 2^{ème} étage - Bureau 1,
BUREAUX 2^{ème} étage - Bureau 2,
BUREAUX 2^{ème} étage - Bureau 3,
BUREAUX 2^{ème} étage - Wc,
BUREAUX 2^{ème} étage - Salle d'eau,
BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Salle

Dégagement Cage escaliers,
 PARTIES COMMUNES Rez de Chaussé -
 Cage escaliers accès Niveau 1,
 PARTIES COMMUNES 1er étage - Cage
 escaliers accès Niveau 2,
 PARTIES COMMUNES 1er étage - Palier,
 PARTIES COMMUNES 1er étage -
 Archives,
 PARTIES COMMUNES 1er étage -
 Combles Archives,
 APPARTEMENT DROITE 1er étage -
 Circulation,
 APPARTEMENT DROITE 1er étage -
 Séjour,
 APPARTEMENT DROITE 1er étage -
 Chambre 1,
 APPARTEMENT DROITE 1er étage -
 Chambre 2,

Classe 1,
 BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Salle
 Classe 2,
 BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Circulation,
 BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS /
 BUREAUX - Façade SUD OUEST,
 BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS /
 BUREAUX - Façade NORD OUEST,
 BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS /
 BUREAUX - Façade NORD EST,
 BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS /
 BUREAUX - Façade SUD EST,
 BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Façade
 SUD OUEST,
 BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Façade
 SUD EST,
 BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Façade
 NORD EST,
 BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Façade
 NORD OUEST,
 BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS /
 BUREAUX - Toiture

Localisation	Description
Façade OUEST	

Localisation	Description
Façade SUD OUEST	
Néant	
Façade NORD EST	

Localisation	Description
Façade EST	
Façade SUD	

Localisation	Description
Façade NORD	

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 18/04/2025

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 14/05/2025 19/05/2025 21/05/2025 22/05/2025 26/05/2025

Heure d'arrivée : -

Durée du repérage : -

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Madame GIRAUD Sandrine et Monsieur Nicolas PASCAL de la MAIRIE DE AVRIEUX

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017 et de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Conclusion détaillée du repérage

5.1 Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie

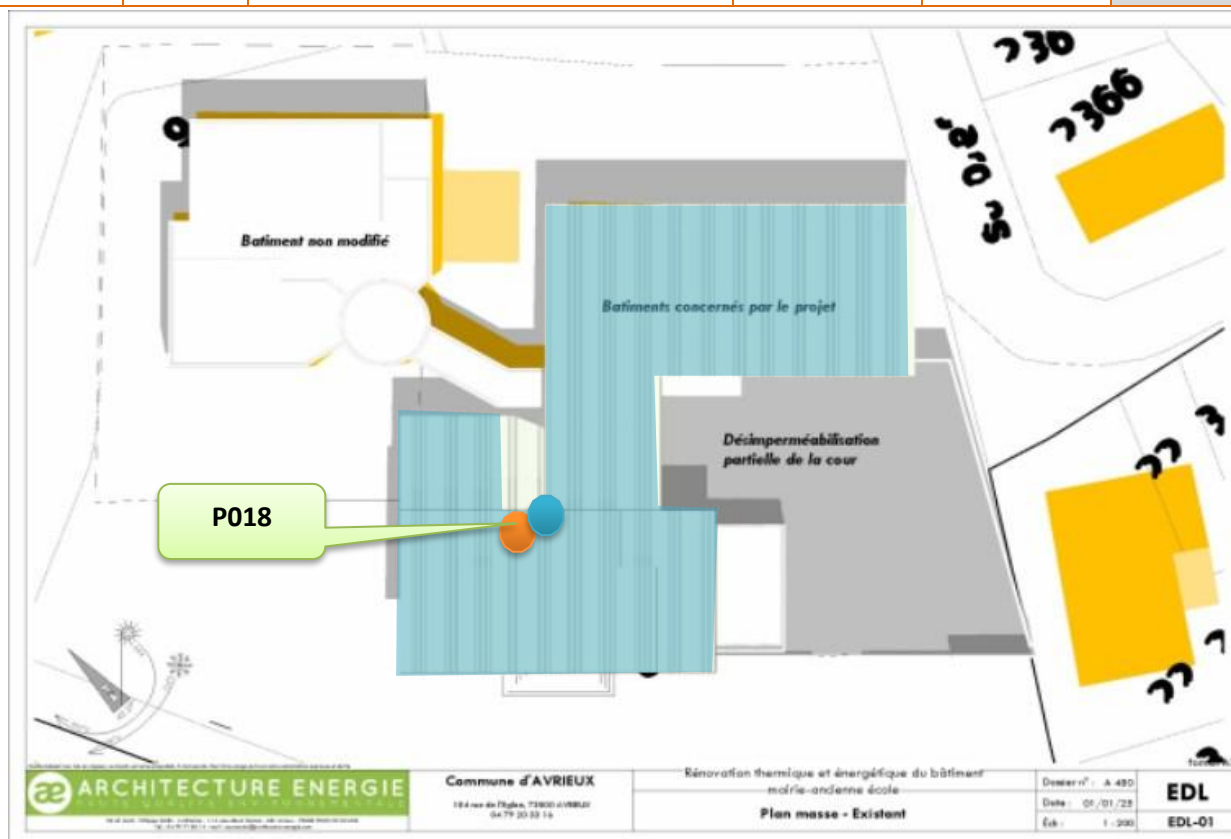
Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

M016 : Partie à inspecter : Pare pluie (Pare pluie gris noir tressé).

Niveau : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toiture	1	<u>Identifiant</u> : M016 <u>Description</u> : Pare pluie gris noir tressé <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Toiture : toiture intermédiaire	P016	

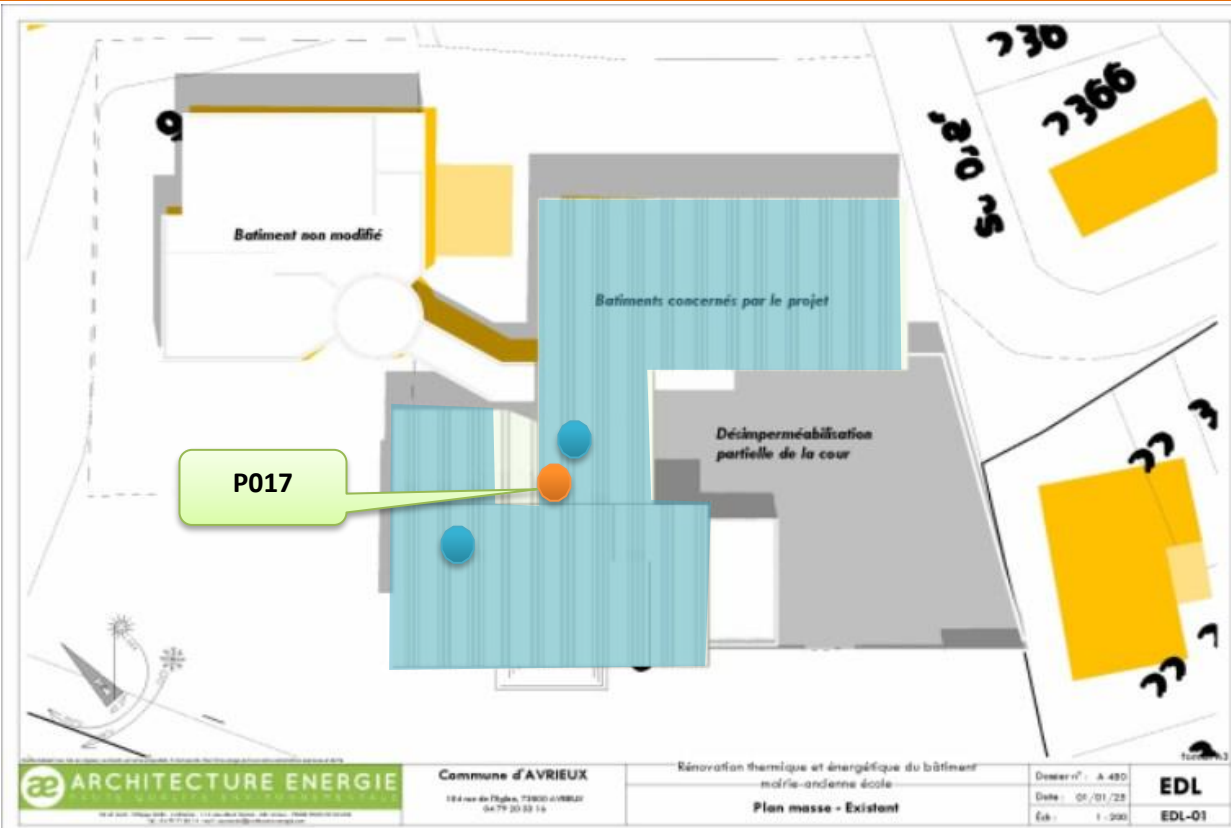


LEGENDE	
	Pare pluie
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage

M017 : Partie à inspecter : Joint sous cavalier (Joint noir souple goudronné).

Niveau : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Toiture	1	Identifiant : M017 Description : Joint noir souple goudronné Résultat : Absence d'amiante	Oui BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Toiture : toiture	P017	



LEGENDE	
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage

M002 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage de réparation (mastic de vitrage blanc beige sec).

Niveau : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade SUD OUEST	1	Identifiant : M002 Description : mastic de vitrage blanc beige sec Zone : cave occupée Résultat : Absence d'amiante	Oui BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD OUEST : cae occupée	P002	

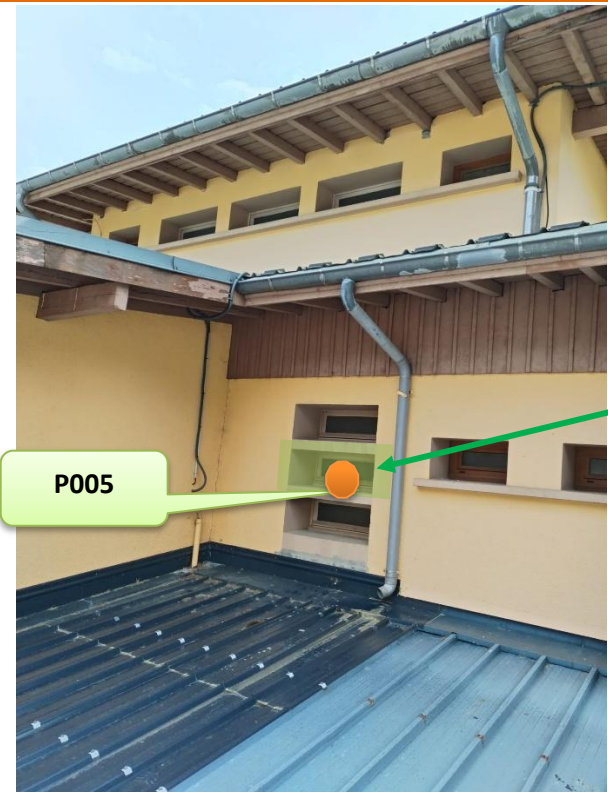


LEGENDE	Mastic de vitrage blanc beige
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage

M005 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage d'origine (mastic de vitrage blanc sec peint marron).

Niveau : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade NORD EST	1	Identifiant : M005 Description : mastic de vitrage blanc sec peint marron Zone : cage escaliers fenetre quadrillée Résultat : Absence d'amiante	Oui BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade NORD EST : cage escaliers fenetre quadrillée	P005	



LEGENDE	Mastic de vitrage blanc sec peint marron
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage

M006 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (mastic de vitrage marron souple).

Niveau : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade SUD OUEST	1	Identifiant :M006 Description :mastic de vitrage marron souple Zone : Porte entrée principale Résultat : Absence d'amiante	Oui BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD OUEST : Porte entrée principale	P006	



LEGENDE	
	Mastic de vitrage marron
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage

M013 :Partie à inspecter : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) + Crépis extérieur projeté (Crépis extérieur peint jaune + ciment).

Niveau : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade SUD OUEST	1	<u>Identifiant</u> :M013 <u>Description</u> :Enduit type ciment peint jaune <u>Zone</u> : Crépi projeté <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD OUEST : façade SUD	P013	
	2	<u>Identifiant</u> :M013 <u>Description</u> :Crépis extérieur projeté <u>Zone</u> : façade NORD OUEST <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD OUEST : façade NORD OUEST	P015	



LEGENDE	
	Crépi extérieur projeté
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage

M018 : Partie à inspecter : Crépis extérieur (fermeteure ancien préau) (Crépis extérieur jaune).

Niveau : BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade SUD EST	1	Identifiant : M018 Description : Crépis projeté extérieur jaune Résultat : Absence d'amiante (sur justificatif daté)	Aucun prélèvement		



LEGENDE	Crépi extérieur (récent)
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage

ZPSO-001 : Partie à inspecter : Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure (Joint type silicone marron).

Niveau : BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade SUD OUEST	1	Identifiant : ZPSO-001 Description : Joint type silicone marron Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement		
Façade NORD EST	2	Identifiant : ZPSO-001 Description : Joint type silicone marron Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement		



LEGENDE	
	Mastic de vitrage marron mou
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage



ZPSO-002 : Partie à inspecter : Joint de vitrage (notamment châssis aluminium) (Joint caoutchouc noir).

Niveau : BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade SUD OUEST	1	Identifiant : ZPSO-002 Description : Joint caoutchouc noir Zone : menuiserie en aluminium Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement		
Façade NORD EST	2	Identifiant : ZPSO-002 Description : Joint caoutchouc noir Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement		



LEGENDE	
	Mastic de vitrage marron mou
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage

ZPSO-003 : Partie à inspecter : (mastic de vitrage blanc sec peint marron).

Niveau : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade NORD EST	1	Identifiant : ZPSO-003 Description : mastic de vitrage blanc sec peint marron Zone : cave du fond Résultat : Absence d'amiante	Oui BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade NORD EST : cave du fond	P001	

Façade SUD EST

2

Identifiant : ZPSO-003
Description : mastic de vitrage blanc sec peint marron
Zone : archives
Résultat : Absence d'amiante

Oui
BÂTIMENT MAIRIE /
APPARTEMENTS /
BUREAUX - Façade
SUD EST : archives

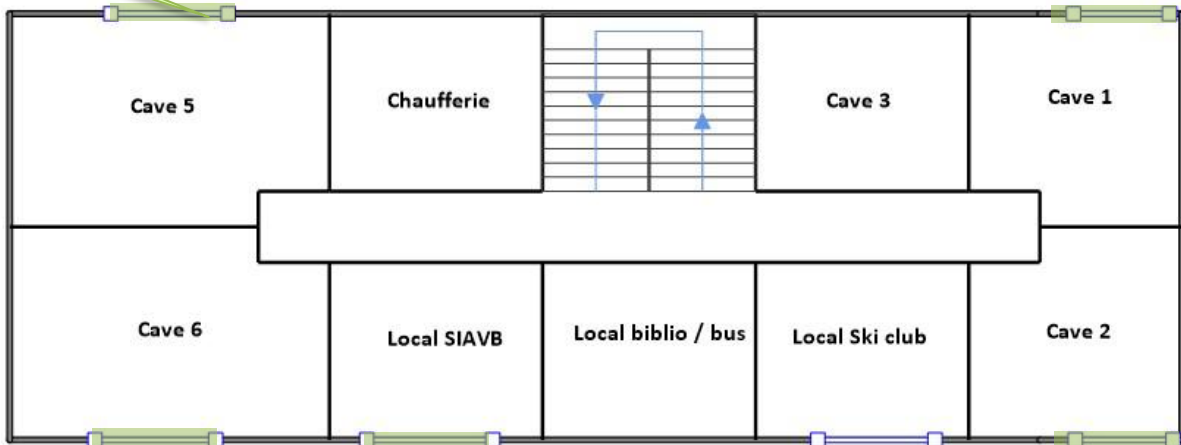
P003

P001



= Ensemble des caves
NORD et SUD sauf celui
de réparation (voir page
11 : P002)

P001



P003



ZPSO-004 : Partie à inspecter : Joint de mastic de vitrage (mastic de vitrage blanc sec peint marron).

Niveau : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade NORD EST	1	Identifiant : ZPSO-004 Description : mastic de vitrage blanc sec peint marron Zone : cage escaliers fenetre origine Résultat : Absence d'amiante	Oui BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade NORD EST : cage escaliers	P004	



P004

LEGENDE	Mastic de vitrage blanc sec peint marron
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage

ZPSO-005 : Partie à inspecter : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) (Enduit de type ciment peint bleu marron et blanc).

Niveau : BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade SUD OUEST	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO-005 <u>Description</u> : Enduit de type ciment peint bleu marron et blanc <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Façade SUD OUEST : poteau	P011	
Façade NORD EST	2	<u>Identifiant</u> : ZPSO-005 <u>Description</u> : Enduit de type ciment peint bleu marron et blanc <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P011	Idem P011	



LEGENDE	
	Crépi extérieur taloché
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage

ZPSO-006 : Partie à inspecter : Crépis extérieur + Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) = Enduit taloché type ciment peint jaune.

Niveau : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade NORD EST	1	<u>Identifiant</u> : ZPSO-006 <u>Description</u> : Enduit type ciment peint jaune <u>Zone</u> : Crépi taloché partie haute <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade NORD EST : Partie haute surélevée	P012	
Façade SUD EST	2	<u>Identifiant</u> : ZPSO-006 <u>Description</u> : Crépis extérieur peint jaune <u>Zone</u> : Angle toiture haut EST <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD EST : Angle toiture haut EST	P014	



P014



P012

LEGENDE	
	Crépi extérieur taloché
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage

ZPSO-007 : Partie à inspecter : Bardage bois peint (Planches en bois peint).

Niveau : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX, BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Façade SUD OUEST	1	Identifiant : ZPSO-007 Description : Planches en bois peint Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement		
Façade NORD OUEST	2	Identifiant : ZPSO-007 Description : Planches en bois peint Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement		
Façade NORD EST	3	Identifiant : ZPSO-007 Description : Planches en bois peint Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement		
Façade SUD EST	4	Identifiant : ZPSO-007 Description : Planches en bois peint Résultat : Absence d'amiante	Aucun prélèvement		



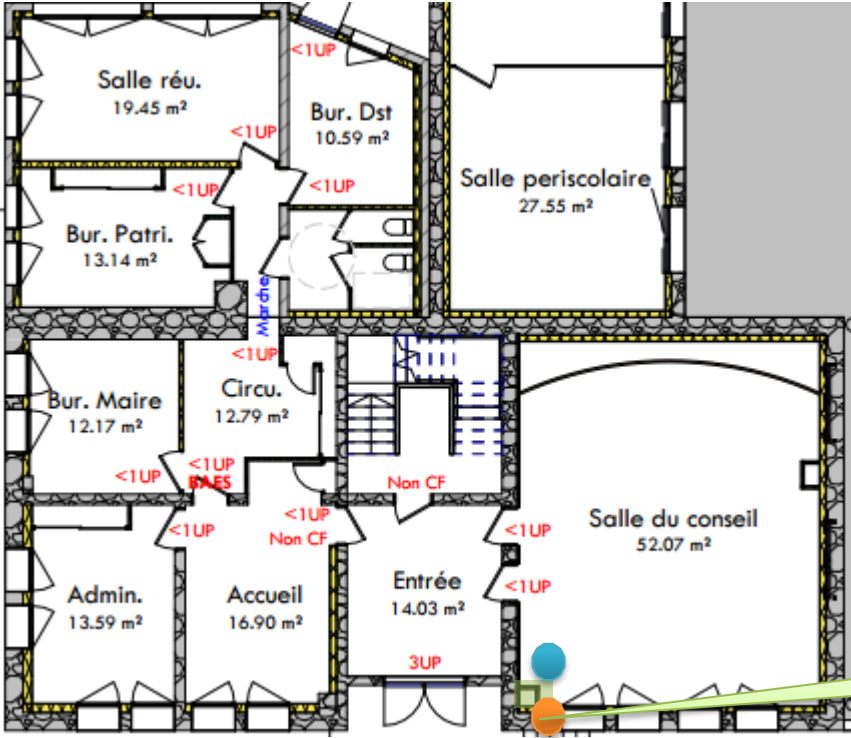
LEGENDE	
	Bardage bois peint
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage

3 - Parois verticales intérieures

M008 : Partie à inspecter : Enduits à base de plâtre lissés ou talochés (Enduits à base de plâtre, lissés ou talochés).

Niveau : MAIRIE Rez de chaussée

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Salle de conseil	1	Identifiant : M008 Description : Enduits à base de plâtre, lissés ou talochés Zone : gaine technique Résultat : Absence d'amiante	Oui MAIRIE Rez de chaussée - Salle de conseil	P008	

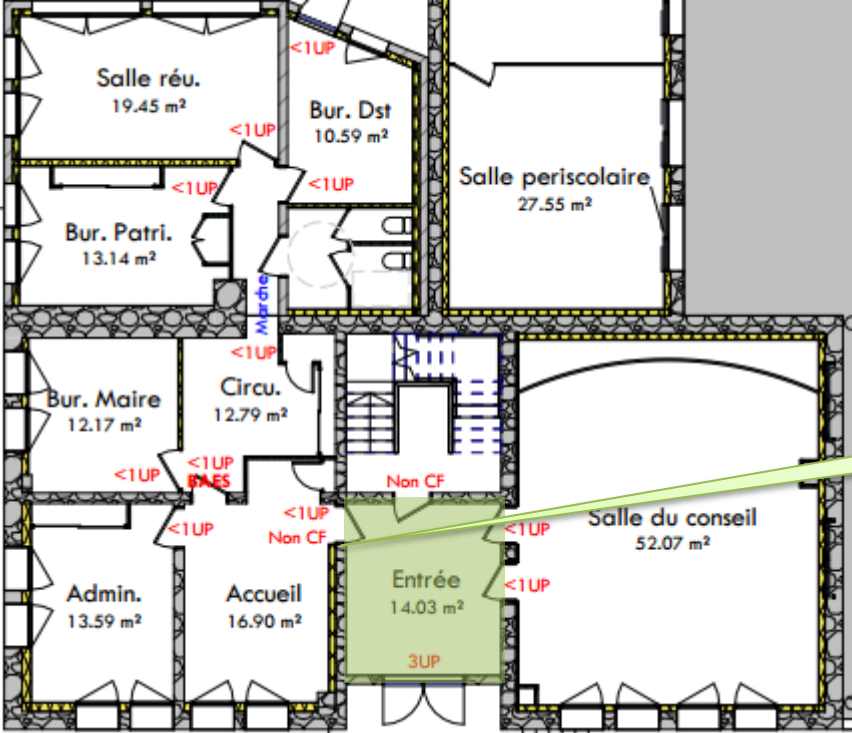


LEGENDE	
	Plâtre enduit peint
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage

M009 : Partie à inspecter : Peinture décorative + crépi gouttelette (Peinture décorative (vert et beige + crépi gouttelette peint blanc).

Niveau : MAIRIE Rez de chaussée

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Entrée	1	Identifiant : M009 Description : Peinture décorative (vert et beige + crépi gouttelette peint blanc) Zone : Embrasure porte mairie Résultat : Absence d'amiante	Oui MAIRIE Rez de chaussée - Entrée : Embrasure porte mairie	P009	



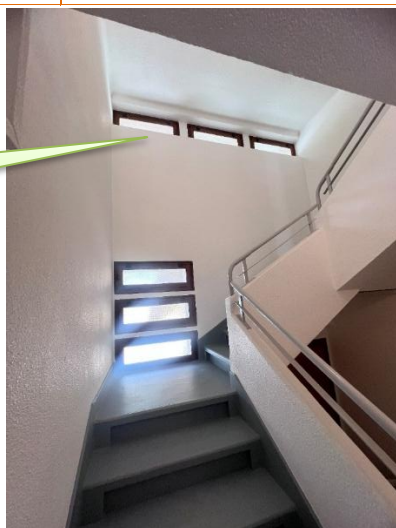
LEGENDE	
	Plâtre enduit peint
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage

M010 : Partie à inspecter : crépi gouttelette peint (crépi gouttelette peint blanc).

Niveau : PARTIES COMMUNES 1er étage

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Cage escaliers accès Niveau 2	1	<u>Identifiant</u> : M010 <u>Description</u> : crépi gouttelette peint blanc <u>Zone</u> : Embrasure fenêtre cage escaliers <u>Résultat</u> : Absence d'amiante	Oui PARTIES COMMUNES 1er étage - Cage escaliers accès Niveau 2 : dessous fenêtre gauche	P010	

P010



LEGENDE

Crépi projeté peint (type gouttelette)



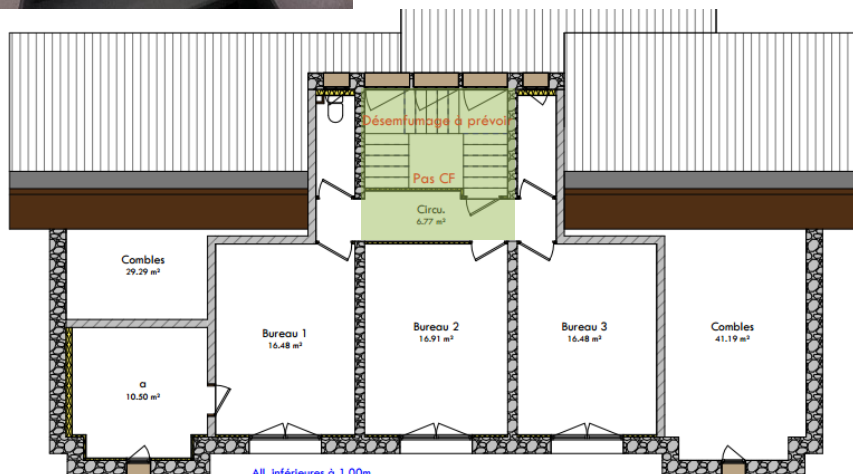
Point de sondage



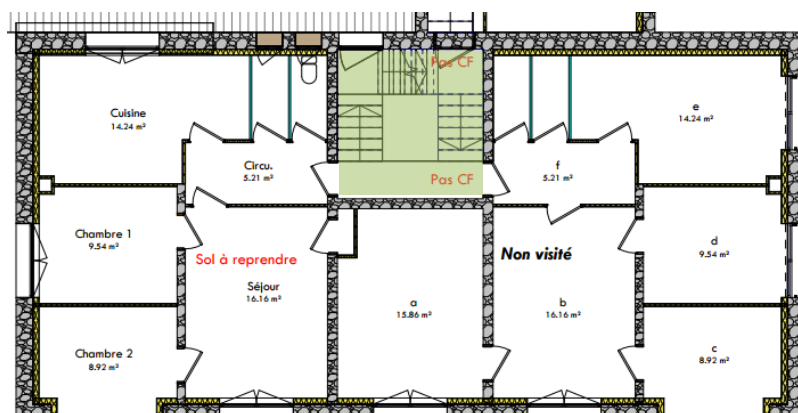
Point de prélèvement



Zone de repérage



R+2

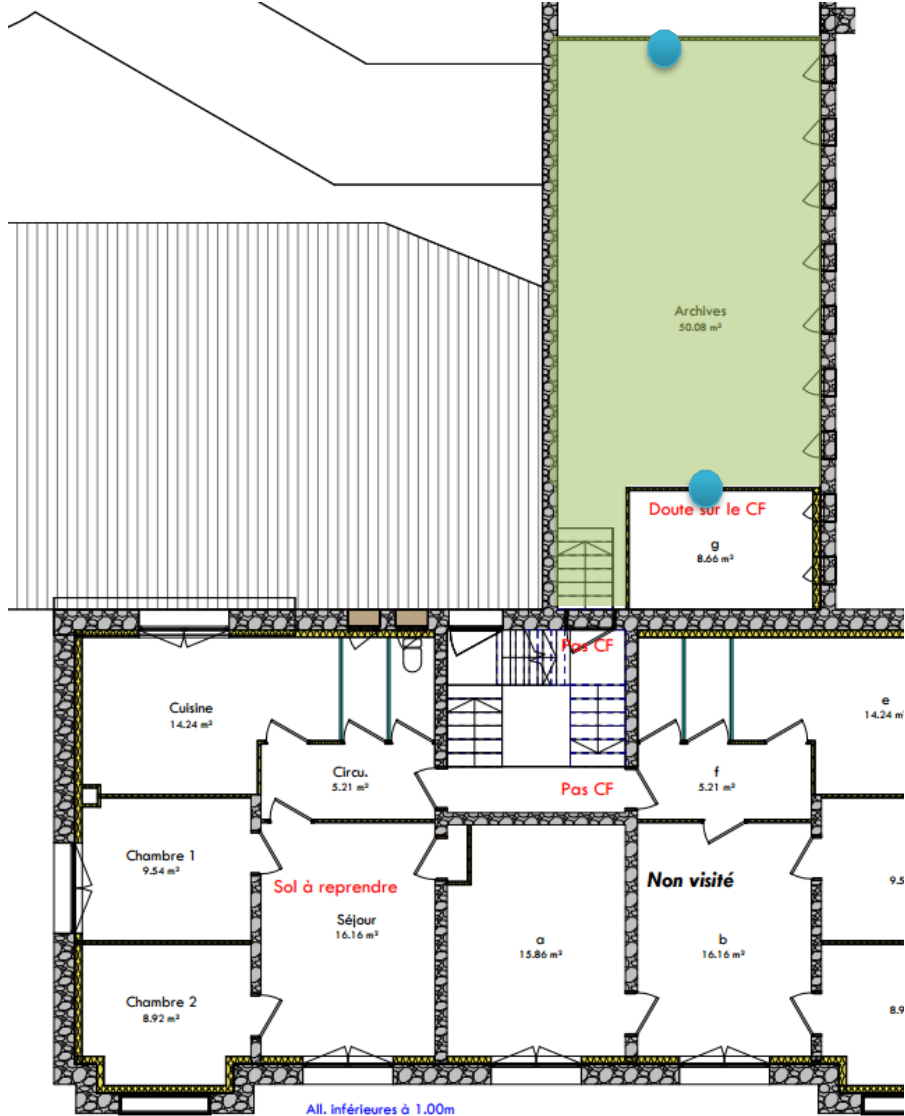


R + 1

M020 : Partie à inspecter : Bandes calicot.

Niveau : PARTIES COMMUNES 1er étage

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Archives	1	Identifiant : M020 Description : Bandes calicot Résultat : Absence d'amiante (sur justificatif daté)	Aucun prélèvement		



LEGENDE	
	Bande calicot + enduit de jointoiement
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage

4 - Plafonds et faux plafonds

M019 : Partie à inspecter : Bandes calicot.

Niveau : PARTIES COMMUNES 1er étage

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Archives	1	Identifiant : M019 Description : Bandes calicot Résultat : Absence d'amiante (sur justificatif daté)	Aucun prélèvement		



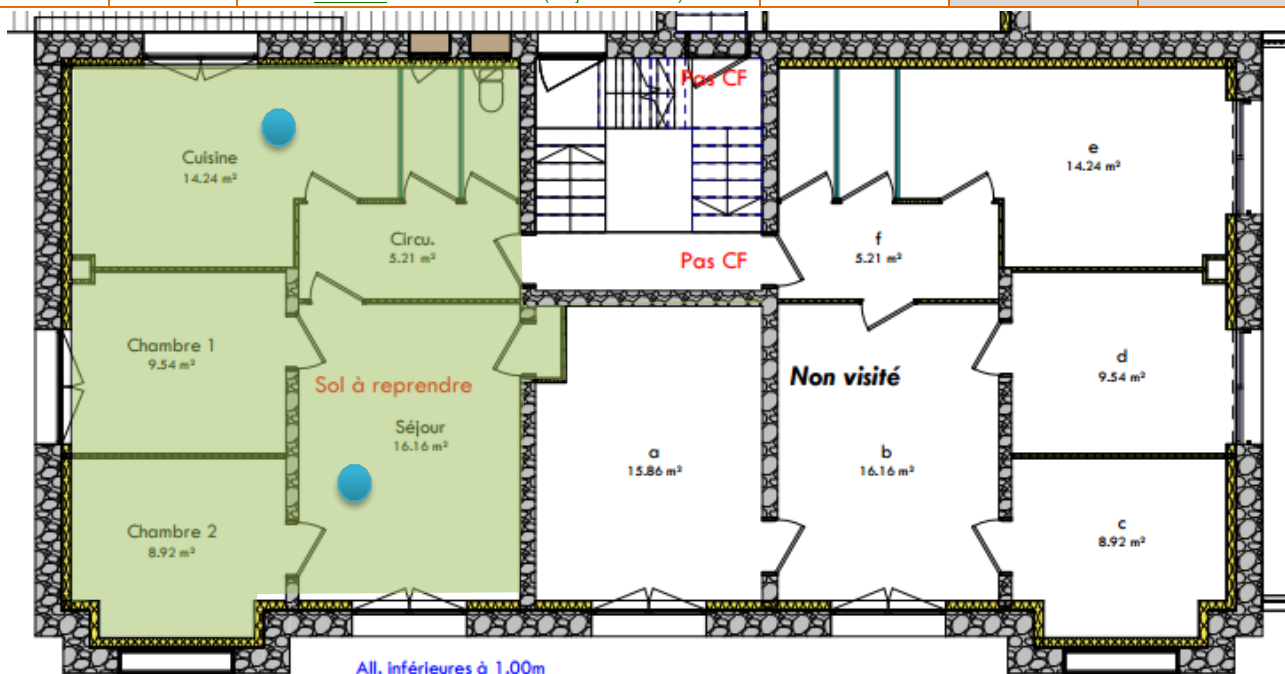
LEGENDE	
	Bande calicot + enduit de jointoiment
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage

5 - Planchers et planchers techniques

M021 : Partie à inspecter : Lames type PVC clipsables (Lame aspect parquet).

Niveau : APPARTEMENT DROITE 1er étage

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Circulation	1	Identifiant : M021 Description : Lame aspect parquet Résultat : Absence d'amiante e (sur justificatif daté)	Aucun prélèvement		



LEGENDE	
	Lames en PVC aspect parquet
	Point de sondage
	Point de prélèvement
	Zone de repérage

6 - Conduits et accessoires intérieurs

Sans objet

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

Sans objet

9 - Fondations et soubassements

Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Sans objet

Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017

5.2 Récapitulatif zone par zone

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)
M002	<u>Localisation</u> : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD OUEST <u>Echantillons</u> : P002 <u>Description</u> : mastic de vitrage blanc beige sec	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M005	<u>Localisation</u> : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade NORD EST <u>Echantillons</u> : P005 <u>Description</u> : mastic de vitrage blanc sec peint marron	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M006	<u>Localisation</u> : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD OUEST <u>Echantillons</u> : P006 <u>Description</u> : mastic de vitrage marron souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M008	<u>Localisation</u> : MAIRIE Rez de chaussée - Salle de conseil <u>Echantillons</u> : P008 <u>Description</u> : Enduits à base de plâtre, lissés ou talochés	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M009	<u>Localisation</u> : MAIRIE Rez de chaussée - Entrée <u>Echantillons</u> : P009 <u>Description</u> : Peinture décorative (vert et beige + crépi gouttelette peint blanc	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M010	<u>Localisation</u> : PARTIES COMMUNES 1er étage - Cage escaliers accès Niveau 2 <u>Echantillons</u> : P010 <u>Description</u> : crépi gouttelette peint blanc	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M013	<u>Localisation</u> : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD OUEST <u>Zone</u> : Discontinue <u>Echantillons</u> : P013; P015 <u>Description</u> : Enduit type ciment peint jaune; Crépis extérieur peint jaune + ciment	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M016	<u>Localisation</u> : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Toiture <u>Echantillons</u> : P016 <u>Description</u> : Pare pluie gris noir tressé	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M017	<u>Localisation</u> : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Toiture <u>Echantillons</u> : P017 <u>Description</u> : Joint noir souple goudronné	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
M018	<u>Localisation</u> : BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Façade SUD EST <u>Echantillons</u> : <u>Description</u> : Crépis extérieur jaune	Absence d'amiante (sur justificatif daté)
M019	<u>Localisation</u> : PARTIES COMMUNES 1er étage - Archives <u>Echantillons</u> : <u>Description</u> : Bandes calicot	Absence d'amiante (sur justificatif daté)
M020	<u>Localisation</u> : PARTIES COMMUNES 1er étage - Archives <u>Echantillons</u> : <u>Description</u> : Bandes calicot	Absence d'amiante (sur justificatif daté)
M021	<u>Localisation</u> : APPARTEMENT DROITE 1er étage - Circulation <u>Echantillons</u> : <u>Description</u> : Lame aspect parquet	Absence d'amiante (sur justificatif daté)
ZPSO-001	<u>Localisation</u> : BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Façade SUD OUEST; BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Façade NORD EST <u>Zone</u> : Discontinue <u>Echantillons</u> : <u>Description</u> : Joint type silicone marron	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
ZPSO-002	<u>Localisation</u> : BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Façade SUD OUEST; BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Façade NORD EST <u>Zone</u> : Discontinue <u>Echantillons</u> : <u>Description</u> : Joint caoutchouc noir	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
ZPSO-003	<u>Localisation</u> : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD OUEST; BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade NORD EST; BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD EST <u>Zone</u> : Discontinue <u>Echantillons</u> : P007; P001; P003 <u>Description</u> : mastic de vitrage blanc sec peint marron	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	<u>Localisation</u> : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade NORD EST <u>Zone</u> : Discontinue	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)
	<u>Echantillons</u> : P004 <u>Description</u> : mastic de vitrage blanc sec peint marron	
ZPSO-005	<u>Localisation</u> : BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Façade SUD OUEST; BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Façade NORD EST <u>Zone</u> : Discontinue <u>Echantillons</u> : P011 <u>Description</u> : Enduit de type ciment peint bleu marron et blanc	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	<u>Localisation</u> : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade NORD EST; BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD EST <u>Zone</u> : Discontinue <u>Echantillons</u> : P012; P014 <u>Description</u> : Enduit type ciment peint jaune; Crépis extérieur peint jaune	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	<u>Localisation</u> : BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD OUEST; BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade NORD OUEST; BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade NORD EST; BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Façade SUD EST <u>Zone</u> : Continue <u>Echantillons</u> : <u>Description</u> : Planches en bois peint	Absence d'amiante (sur justificatif daté)

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphas**
- **Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE** (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **St Julien Montdenis**, le **30/06/2025**

Par : **GIRAUD Fabrice**

Cachet de l'entreprise



ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 25/IDA/0270

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

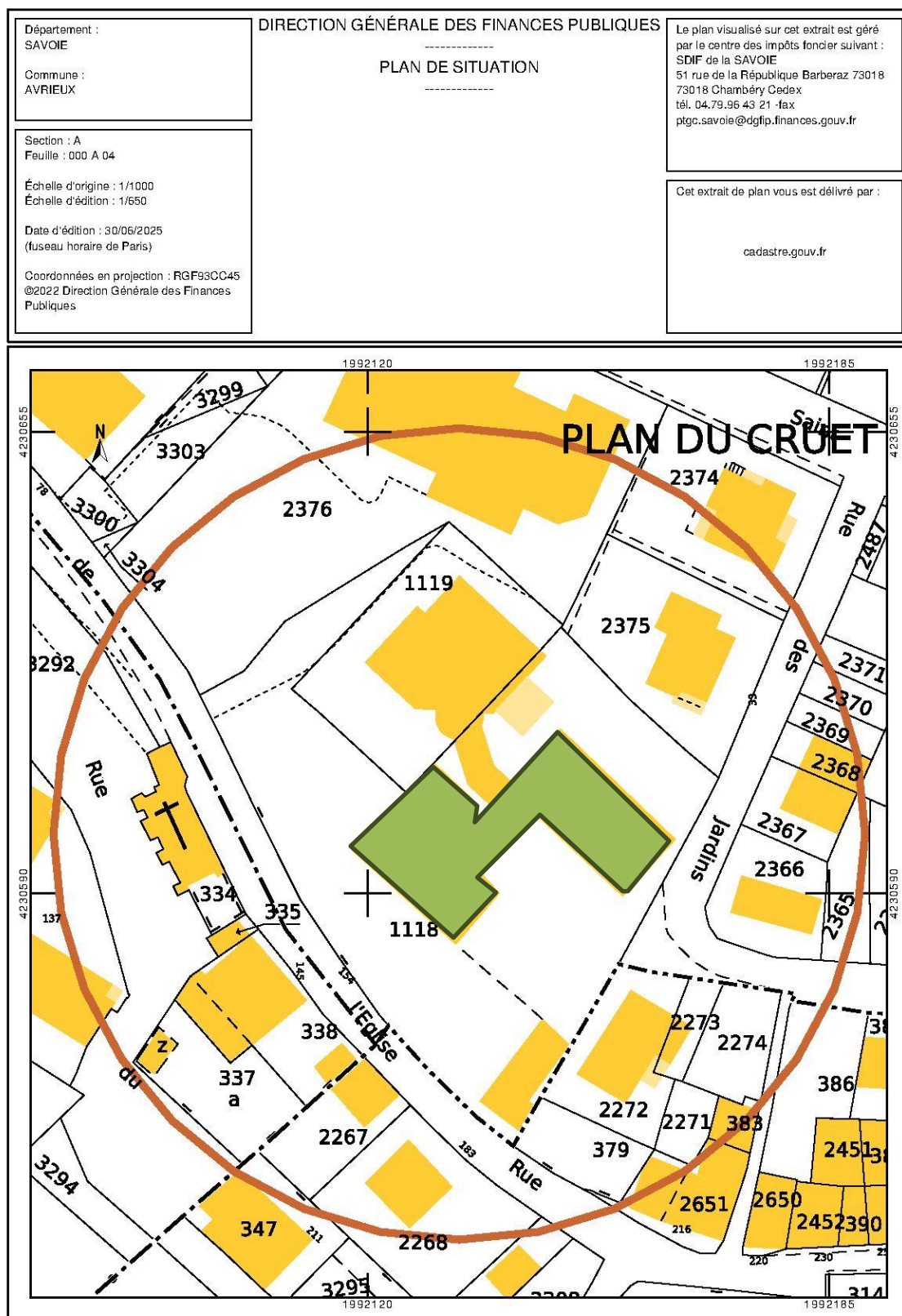
Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

- 7.1 Schéma de repérage
- 7.2 Rapports d'essais
- 7.3 Recommandations générales de sécurité
- 7.4 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Schéma de repérage



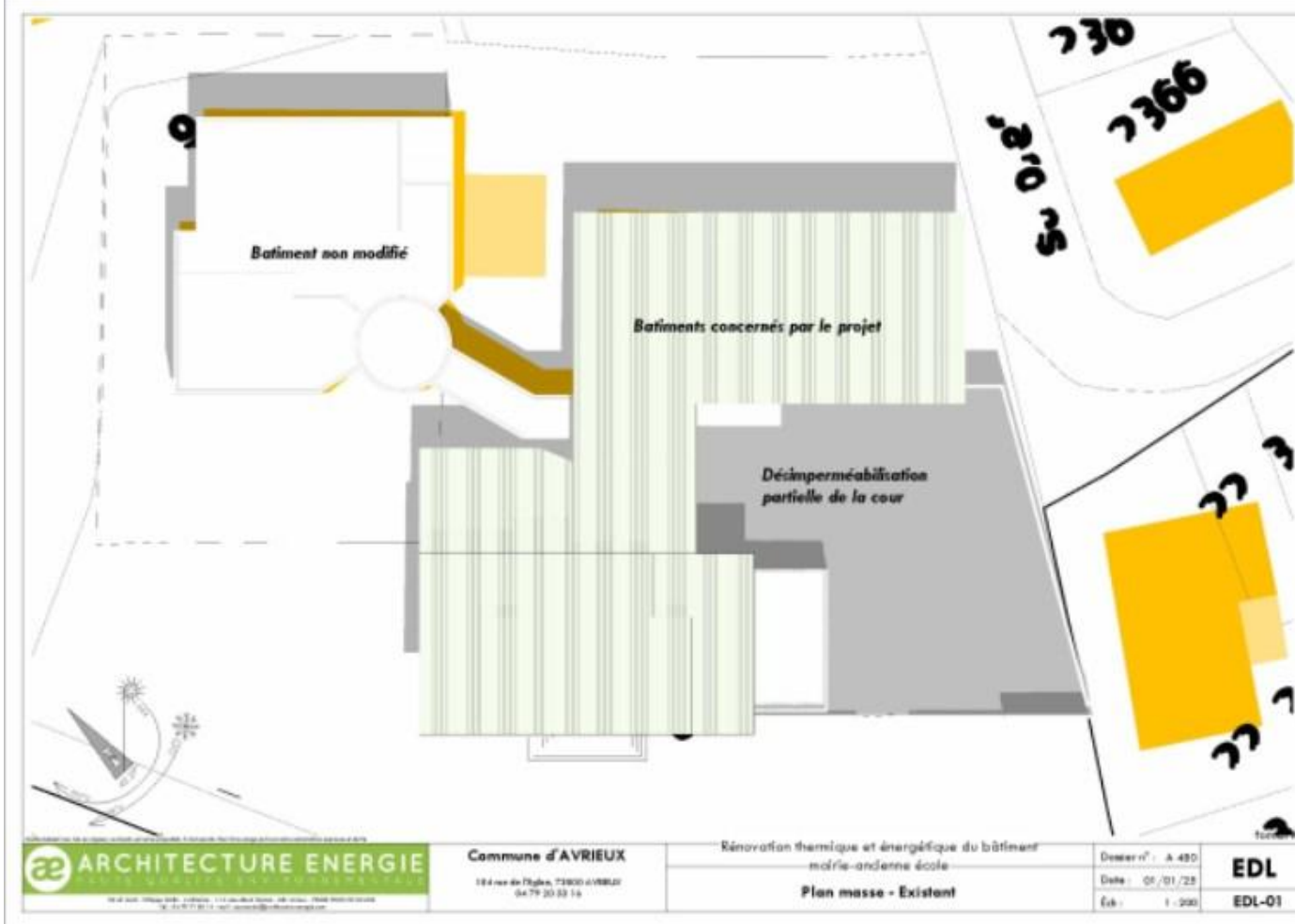


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : ID ALPES, auteur : GIRAUD Fabrice
Dossier n° 25/IDA/0270 du 30/06/2025
Adresse du bien : Bâtiment Mairie Ancienne école
154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France

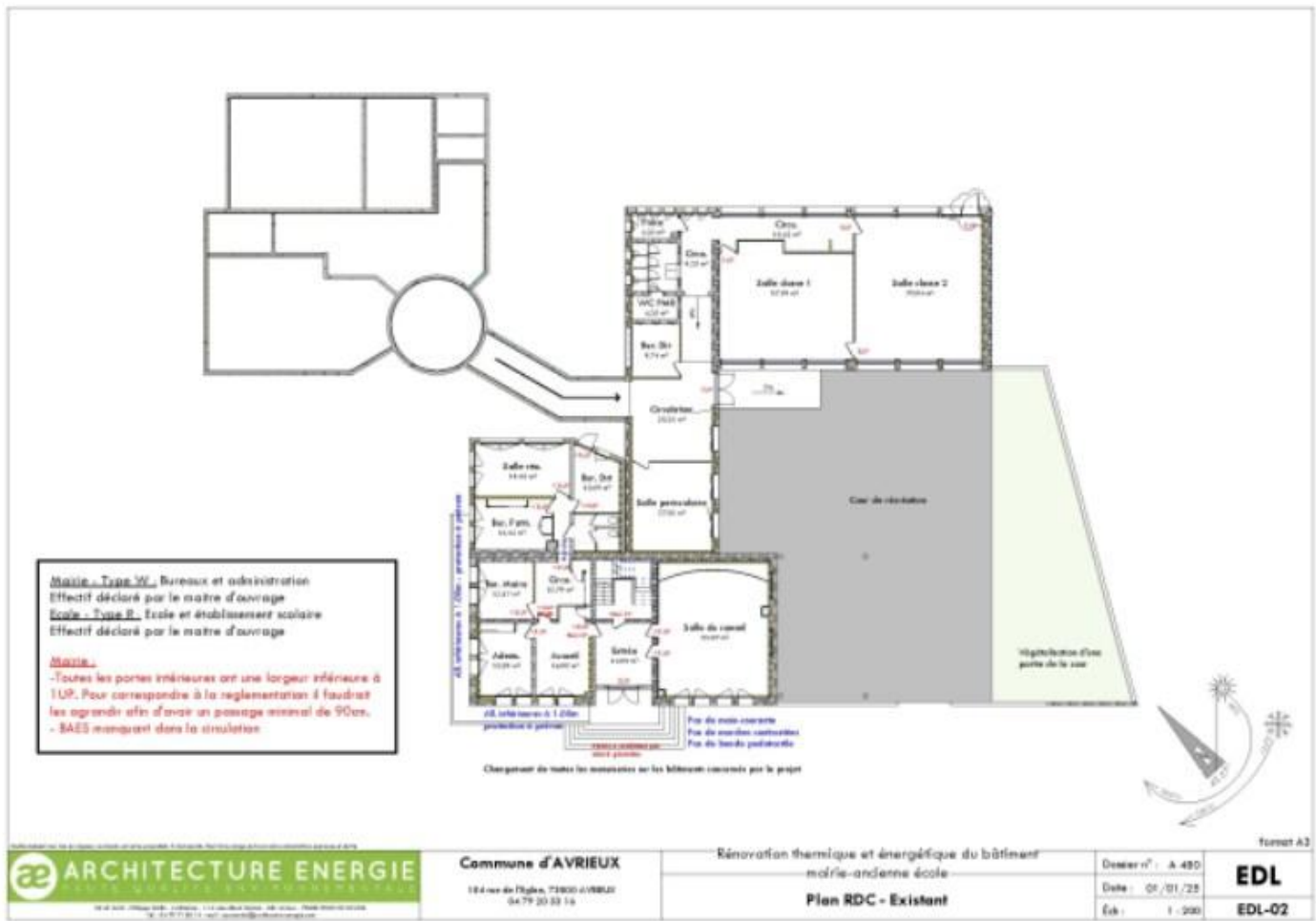


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : ID ALPES, auteur : GIRAUD Fabrice
Dossier n° 25/IDA/0270 du 30/06/2025
Adresse du bien : Bâtiment Mairie Ancienne école
154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France





ID ALPES | 7 chemin de Verdan 73870 St Julien Montdenis | Tél. : 06.81.79.95.75
N°SIREN : 912207487 | Compagnie d'assurance : AXA n° 10611310704

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des échantillons prélevés :

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
ZPSO-003-P001	BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade NORD EST	-2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage	mastic de vitrage blanc sec peint marron Matériau présent dans les pièces: BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade NORD EST, BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD EST Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: mastic de vitrage blanc sec peint marron Réf. laboratoire: IT112505-14395 Commentaires Laboratoire: [Met] Peinture + matériau compact beige non séparable Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
M002-P002	BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD OUEST	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (de réparation)	mastic de vitrage blanc beige sec Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: mastic de vitrage blanc beige sec Réf. laboratoire: IT112505-14396 Commentaires Laboratoire: [Met] Peinture + matériau compact beige non séparable Analyse à réaliser: 1 couche
ZPSO-003-P003	BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD EST	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage	mastic de vitrage blanc sec peint marron Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: mastic de vitrage blanc sec peint marron Réf. laboratoire: IT112505-14397 Commentaires Laboratoire: [Met] Peinture + matériau compact beige non séparable Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO-004-P004	BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade NORD EST	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage	mastic de vitrage blanc sec peint marron Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: mastic de vitrage blanc sec peint marron Réf. laboratoire: IT112505-14398 Commentaires Laboratoire: [Met] Peinture + matériau compact beige non séparable Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
M005-P005	BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade NORD EST	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage	mastic de vitrage blanc sec peint marron Commentaires prélèvement: mastic de vitrage blanc sec peint marron Detail Couches à analyser: cage escaliers fenetre quadrillée Réf. laboratoire: IT112505-14399 Commentaires Laboratoire: [Met] Peinture + matériau compact beige non séparable Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
M006-P006	BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD OUEST	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage	mastic de vitrage marron souple Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: mastic de vitrage marron souple Réf. laboratoire: IT112505-14400 Commentaires Laboratoire: [Met] Matériau souple marron Analyse à réaliser: 1 couche
ZPSO-003-P007	BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD OUEST	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage	mastic de vitrage blanc sec peint marron Matériau présent dans les pièces: BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD OUEST, BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD EST Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: mastic de vitrage blanc sec peint marron Réf. laboratoire: IT112505-14401

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
				Commentaires Laboratoire: [Met] Peinture + matériau compact beige non séparable Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
M008-P008	MAIRIE Rez de chaussée - Salle de conseil	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Enduits à base de plâtre lissés ou talochés	Enduits à base de plâtre, lissés ou talochés Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit à base de plâtre Réf. laboratoire: IT112505-14402 Commentaires Laboratoire: [Met] Peinture + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable Analyse à réaliser: 1 couche
M009-P009	MAIRIE Rez de chaussée - Entrée	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Peinture décorative + crépi gouttelette	Peinture décorative (vert et beige + crépi gouttelette peint blanc) Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Peinture décorative (vert et beige + crépi gouttelette peint blanc) Réf. laboratoire: IT112505-14403 Commentaires Laboratoire: [Met] Peintures multiples + matériau plâtreux blanc non séparable Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)
M010-P010	PARTIES COMMUNES 1er étage - Cage escaliers accès Niveau 2	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	crépi gouttelette peint	crépi gouttelette peint blanc Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: crépi gouttelette peint blanc Réf. laboratoire: IT112505-14404 Commentaires Laboratoire: [Met] Peinture + matériau gris non séparable + matériau plâtreux blanc non séparable Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO-005-P011	BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Façade SUD OUEST	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Enduit de type ciment peint bleu marron et blanc Matériau présent dans les pièces: BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Façade SUD OUEST, BÂTIMENT ANCIENNE ECOLE - Façade NORD EST Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit de type ciment peint bleu marron et blanc Réf. laboratoire: IT112505-14405 Commentaires Laboratoire: [Met] Peintures multiples + matériau plâtreux blanc non séparable + enduit compact gris non séparable Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
ZPSO-006-P012	BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade NORD EST	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Crépis extérieur + Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Enduit type ciment peint jaune Matériau présent dans les pièces: BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade NORD EST, BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD EST Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit type ciment peint jaune Réf. laboratoire: IT112505-14406 Commentaires Laboratoire: [Met] Peinture + enduit compact gris non séparable Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)
M013-P013	BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD OUEST	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) + Crépis extérieur projeté	Enduit type ciment peint jaune Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Enduit type ciment peint jaune Réf. laboratoire: IT112505-14407 Commentaires Laboratoire: [Met] Peinture + enduit compact gris non séparable Analyse à réaliser: Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO-006-P014	BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD EST	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Crépis extérieur + Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Crépis extérieur peint jaune

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
				Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Crépis extérieur peint jaune + ciment Réf. laboratoire: IT112505-14408 Commentaires Laboratoire: [Met] Peinture + matériau compact gris non séparable + matériau plâtreux blanc non séparable Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
M013-P015	BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Façade SUD OUEST	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) + Crépis extérieur projeté	Crépis extérieur peint jaune + ciment Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Crépis extérieur peint jaune + ciment Réf. laboratoire: IT112505-14409 Commentaires Laboratoire: [Met] Peinture + matériau plâtreux blanc non séparable + matériau compact gris non séparable Analyse à réaliser: Toutes les couches mélangées
M016-P016	BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Toiture	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments sous toiture	Pare pluie	Pare pluie gris noir tressé Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Pare pluie gris noir tressé Réf. laboratoire: IT112505-14410 Commentaires Laboratoire: [Met] Peinture avec couche en papier + matériau fibreux beige non séparable Analyse à réaliser: 1 couche
M017-P017	BÂTIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Toiture	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Éléments associés à la toiture	Joint sous cavalier	Joint noir souple goudronné Commentaires prélèvement: Detail Couches à analyser: Joint noir souple goudronné Réf. laboratoire: IT112505-14411 Commentaires Laboratoire: [Met] Matériau bitumineux noir Analyse à réaliser: 1 couche

Copie des rapports d'essais :



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT112505-14395 EN DATE DU 05/06/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ID ALPES
Fabrice GIRAUD
7 CHE DE VERDAN
73870 SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-11530
Echantillon ITGA : IT112505-14395
Reçu au laboratoire le : 28/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25/IDA/0270_0525
Dossier client	25/IDA/0270 - Batiment Mairie Ancienne ecole 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France
Echantillon	P001 - mastic de vitrage blanc sec peint marron - BATIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Facade NORD EST
Description ITGA	Peinture / Matériau compact beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Peinture + Matériau compact beige non séparable	META (A) le 04/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KSK (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ludovic LAMON Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112505-14396 EN DATE DU 05/06/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

ID ALPES
Fabrice GIRAUD
7 CHE DE VERDAN
73870 SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-11530
Echantillon ITGA : IT112505-14396
Reçu au laboratoire le : 28/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25/IDA/0270_0525
Dossier client	25/IDA/0270 - Batiment Mairie Ancienne ecole 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France
Echantillon	P002 - mastic de vitrage blanc beige sec - BATIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Facade SUD OUEST
Description ITGA	Peinture / Matériau compact beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture + Matériau compact beige non séparable	META (A) le 04/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KSK (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ludovic LAMON Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT112505-14397 EN DATE DU 05/06/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ID ALPES
Fabrice GIRAUD
7 CHE DE VERDAN
73870 SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-11530
Echantillon ITGA : IT112505-14397
Reçu au laboratoire le : 28/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25/IDA/0270_0525
Dossier client	25/IDA/0270 - Batiment Mairie Ancienne ecole 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France
Echantillon	P003 - mastic de vitrage blanc sec peint marron - BATIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Facade SUD EST
Description ITGA	Peinture / Matériau compact beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Peinture + Matériau compact beige non séparable	META (A) le 04/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KSK (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ludovic LAMON Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112505-14398 EN DATE DU 05/06/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

ID ALPES
Fabrice GIRAUD
7 CHE DE VERDAN
73870 SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-11530
Echantillon ITGA : IT112505-14398
Reçu au laboratoire le : 28/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25/IDA/0270_0525
Dossier client	25/IDA/0270 - Batiment Mairie Ancienne ecole 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France
Echantillon	P004 - mastic de vitrage blanc sec peint marron - BATIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Facade NORD EST
Description ITGA	Peinture / Matériau compact beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture + Matériau compact beige non séparable	META (A) le 04/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KSK (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ludovic LAMON Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112505-14399 EN DATE DU 05/06/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

ID ALPES
Fabrice GIRAUD
7 CHE DE VERDAN
73870 SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-11530
Echantillon ITGA : IT112505-14399
Reçu au laboratoire le : 28/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25/IDA/0270_0525
Dossier client	25/IDA/0270 - Batiment Mairie Ancienne ecole 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France
Echantillon	P005 - mastic de vitrage blanc sec peint marron - BATIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Facade NORD EST
Description ITGA	Peinture / Matériau compact beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture + Matériau compact beige non séparable	META (A) le 04/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KSK (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ludovic LAMON Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112505-14400 EN DATE DU 05/06/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ID ALPES
Fabrice GIRAUD
7 CHE DE VERDAN
73870 SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-11530
Echantillon ITGA : IT112505-14400
Reçu au laboratoire le : 28/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25/IDA/0270_0525
Dossier client	25/IDA/0270 - Batiment Mairie Ancienne ecole 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France
Echantillon	P006 - mastic de vitrage marron souple - BATIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Facade SUD OUEST
Description ITGA	Matériau souple marron

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau souple marron	META (B) le 04/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : CUX

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Ludovic LAMON Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT112505-14401 EN DATE DU 05/06/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

ID ALPES
Fabrice GIRAUD
7 CHE DE VERDAN
73870 SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-11530
Echantillon ITGA : IT112505-14401
Reçu au laboratoire le : 28/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25/IDA/0270_0525
Dossier client	25/IDA/0270 - Batiment Mairie Ancienne ecole 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France
Echantillon	P007 - mastic de vitrage blanc sec peint marron - BATIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Facade SUD OUEST
Description ITGA	Peinture / Matériau compact beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Peinture + Matériau compact beige non séparable	META (A) le 04/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KSK (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ludovic LAMON Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112505-14402 EN DATE DU 05/06/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

ID ALPES
Fabrice GIRAUD
7 CHE DE VERDAN
73870 SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-11530
Echantillon ITGA : IT112505-14402
Reçu au laboratoire le : 28/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25/IDA/0270_0525
Dossier client	25/IDA/0270 - Batiment Mairie Ancienne ecole 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France
Echantillon	P008 - Enduits a base de platre, lisses ou taloches - MAIRIE Rez de chaussee - Salle de conseil
Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (A) le 04/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KSK (2)

- (1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Ludovic LAMON Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112505-14403 EN DATE DU 05/06/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

ID ALPES
Fabrice GIRAUD
7 CHE DE VERDAN
73870 SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-11530
Echantillon ITGA : IT112505-14403
Reçu au laboratoire le : 28/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25/IDA/0270_0525
Dossier client	25/IDA/0270 - Batiment Mairie Ancienne ecole 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France
Echantillon	P009 - Peinture decorative (vert et beige + crepi gouttelette peint blanc - MAIRIE Rez de chaussee - Entree
Description ITGA	Peintures multiples / Matériau plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples + Matériau plâtreux blanc non séparable	META (A) le 04/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KSK (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ludovic LAMON Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112505-14404 EN DATE DU 05/06/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

ID ALPES
Fabrice GIRAUD
7 CHE DE VERDAN
73870 SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-11530
Echantillon ITGA : IT112505-14404
Reçu au laboratoire le : 28/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25/IDA/0270_0525
Dossier client	25/IDA/0270 - Batiment Mairie Ancienne ecole 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France
Echantillon	P010 - crepi gouttelette peint blanc - PARTIES COMMUNES 1er etage - Cage escaliers acces Niveau 2
Description ITGA	Peinture / Matériau gris / Matériau plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture + Matériau gris non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable	META (A) le 04/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KSK (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ludovic LAMON Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112505-14405 EN DATE DU 05/06/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

ID ALPES
Fabrice GIRAUD
7 CHE DE VERDAN
73870 SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-11530
Echantillon ITGA : IT112505-14405
Reçu au laboratoire le : 28/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25/IDA/0270_0525
Dossier client	25/IDA/0270 - Batiment Mairie Ancienne ecole 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France
Echantillon	P011 - Enduit de type ciment peint bleu marron et blanc - BATIMENT ANCIENNE ECOLE - Facade SUD OUEST
Description ITGA	Peintures multiples / Matériau plâtreux blanc / Enduit compact gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples + Matériau plâtreux blanc non séparable + Enduit compact gris non séparable	META (A) le 05/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : ISE (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Ludovic LAMON Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT112505-14406 EN DATE DU 05/06/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

ID ALPES
Fabrice GIRAUD
7 CHE DE VERDAN
73870 SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-11530
Echantillon ITGA : IT112505-14406
Reçu au laboratoire le : 28/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25/IDA/0270_0525
Dossier client	25/IDA/0270 - Batiment Mairie Ancienne ecole 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France
Echantillon	P012 - Enduit type ciment peint jaune - BATIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Facade NORD EST
Description ITGA	Peinture / Enduit compact gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Peinture + Enduit compact gris non séparable	META (A) le 05/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BTO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Ludovic LAMON Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT112505-14407 EN DATE DU 05/06/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ID ALPES
Fabrice GIRAUD
7 CHE DE VERDAN
73870 SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-11530
Echantillon ITGA : IT112505-14407
Reçu au laboratoire le : 28/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25/IDA/0270_0525
Dossier client	25/IDA/0270 - Batiment Mairie Ancienne ecole 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France
Echantillon	P013 - Enduit type ciment peint jaune - BATIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Facade SUD OUEST
Description ITGA	Peinture / Enduit compact gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Peinture + Enduit compact gris non séparable	META (A) le 05/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BTO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Ludovic LAMON Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT112505-14408 EN DATE DU 05/06/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

ID ALPES
Fabrice GIRAUD
7 CHE DE VERDAN
73870 SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-11530
Echantillon ITGA : IT112505-14408
Reçu au laboratoire le : 28/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25/IDA/0270_0525
Dossier client	25/IDA/0270 - Batiment Mairie Ancienne ecole 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France
Echantillon	P014 - Crepis exterieur peint jaune - BATIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Facade SUD EST
Description ITGA	Peinture / Matériau compact gris / Matériau plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Peinture + Matériau compact gris non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable	META (A) le 05/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BTO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ludovic LAMON Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112505-14409 EN DATE DU 05/06/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ID ALPES
Fabrice GIRAUD
7 CHE DE VERDAN
73870 SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-11530
Echantillon ITGA : IT112505-14409
Reçu au laboratoire le : 28/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25/IDA/0270_0525
Dossier client	25/IDA/0270 - Batiment Mairie Ancienne ecole 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France
Echantillon	P015 - Crepis exterieur peint jaune + ciment - BATIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Facade SUD OUEST
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Matériau compact gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture + Matériau plâtreux blanc non séparable + Matériau compact gris non séparable	META (A) le 05/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BTO (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ludovic LAMON Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112505-14410 EN DATE DU 05/06/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

ID ALPES
Fabrice GIRAUD
7 CHE DE VERDAN
73870 SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-11530
Echantillon ITGA : IT112505-14410
Reçu au laboratoire le : 28/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25/IDA/0270_0525
Dossier client	25/IDA/0270 - Batiment Mairie Ancienne ecole 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France
Echantillon	P016 - Pare pluie gris noir tresse - BATIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Toiture
Description ITGA	Peinture avec couche en papier / Matériau fibreux beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture avec couche en papier + Matériau fibreux beige non séparable	MOLP + META (A) le 05/06/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : ISE (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Ludovic LAMON Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Seuf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT112505-14411 EN DATE DU 05/06/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

ID ALPES
Fabrice GIRAUD
7 CHE DE VERDAN
73870 SAINT-JULIEN-MONT-DENIS

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1125-11530
Echantillon ITGA : IT112505-14411
Reçu au laboratoire le : 28/05/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	25/IDA/0270_0525
Dossier client	25/IDA/0270 - Batiment Mairie Ancienne ecole 154 Rue de l'Eglise 73500 AVRIEUX France
Echantillon	P017 - Joint noir souple goudronne - BATIMENT MAIRIE / APPARTEMENTS / BUREAUX - Toiture
Description ITGA	Matériau bitumineux noir

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
▶ Matériau bitumineux noir	META (B) le 04/06/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : CUX

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Ludovic LAMON Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1

7.3 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrément important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Article R.271-3 du Code de la construction et de l'habitation

Pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025,

Je soussigné, Fabrice GIRAUD,

Gérant de la société de diagnostics immobiliers : ID ALPES

Pour l'établissement des rapports et constatations définis aux 1° à 4°, 6° et 7° de l'article L.271-4, ainsi qu'à l'article L134-1 du Code de la construction et de l'habitation, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L271-6 du même code et :

- Disposer des moyens en matériels et en personnels appropriés
- Avoir souscrit une assurance en conformité avec l'article R271-2 du même code
- Que la ou les personne(s) qui réalisera(ont) les rapports et constatations présente(nt) les garanties de compétence répondant aux exigences de l'article R271-1 du même code
- Qu'il n'existe aucun lien de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité de l'auteur (ou des auteurs) des rapports qui seront rédigés, que ce soit avec le propriétaire, son mandataire ou toute entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements.

Fabrice GIRAUD





Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI0424 Version 008

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur GIRAUD Fabrice

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 08/06/2020 - Date d'expiration : 07/06/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 08/06/2020 - Date d'expiration : 07/06/2027
DPE tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment (2) Date d'effet : 07/08/2023 - Date d'expiration : 06/08/2030
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (2) Date d'effet : 07/08/2023 - Date d'expiration : 06/08/2030
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 13/02/2020 - Date d'expiration : 12/02/2027

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse

<https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 01/09/2024.

Etienne Lamy

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et thermique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
(2) Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev19

Votre Assurance

► RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION

AGENT

EI MAIN EMILIE
582 RUE JEAN MOULIN
73300 ST JEAN DE MAURIENNE
Tél : 0479599202
Fax : 04 79 64 15 08
Email : AGENCE.MAIN@AXA.FR
Portefeuille : 0073027244

SARL ID ALPES
7 CHEDE VERDAN
73870 SAINT JULIEN MONT DENIS
FR

Vos références :

Contrat n° 10986481204
Client n° 1373848704

AXA France IARD, atteste que :

SARL ID ALPES
7 CHEDE VERDAN
73870 SAINT JULIEN MONT DENIS

agissant tant pour son compte que pour celui de :

GIRAUD FABRICE
7 CHEDE VERDAN
73870 SAINT JULIEN MONT DENIS

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10986481204 ayant pris effet le 02/05/2022 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

Liste des Diagnostics Couverts :

Diagnostics relevant du DDT (Dossier de Diagnostic Technique) soumis à obligation d'assurance :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du code de la santé publique
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du code de la santé publique
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Le diagnostic de performance énergétique
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'Habitation

Diagnostics annexes :

Diagnostic Loi Carrez
Diagnostic amiante avant travaux/ démolition sans préconisations de travaux (NF X46-020).
Diagnostic Technique Global (DTG) à l'exclusion de toute mission ou d'immixtion, même partielle, en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les articles 1792 à 1792-6 du Code Civil. Dans le cas contraire, la garantie ne sera pas acquise

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 26 I-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/3

Diagnostic Plomb avant travaux démolition
Diagnostic de Performance Energétique DPE avec mention
DPE avant après travaux en vue de l'obtention des prêts
Prélèvement d'enrobés par carottage avec rebouchage du trou afin d'analyser la présence d'amiante.

A l'exclusion de toutes préconisations de solutions

Il est précisé que :

- l'analyse est réalisée en sous-traitance par un laboratoire agréé COFRAC ou équivalent.

- cette activité est limitée à un chiffre d'affaires inférieur à 30.000€ par an

En cas de dépassement de ce montant, l'assuré s'engage à en informer l'assureur afin de déterminer les nouvelles conditions de garantie et de prime applicables au risque garanti.

En cas de non-déclaration ou de déclaration inexacte, les sanctions prévues aux articles 6.4 et 6.6 des conditions générales seront applicables.

A l'exclusion pour l'ensemble des activités de :

- toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante.

- toute mission ou d'immixtion, même partielle, en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les articles 1792 à 1792-6 du Code Civil ; des missions de contrôle technique visées par le Code de la Construction et de l'Habitation ; des missions relevant de bureau d'études pour les ouvrages relevant des articles 1792 à 1792-6 du Code Civil.

- toutes activités relevant de l'exercice d'une profession réglementée autre que celle de diagnostiqueur immobilier que celle de diagnostiqueur immobilier telle que le conseil juridique ou la gestion immobilière et toutes activités de conseil et de bureau d'études industriels.

EXPERTISE EN VALEUR IMMOBILIERE

Expertise en valeur immobilière (valeur vénale, valeur locative de marché) pour une clientèle de particuliers et de commerçants.

Les missions portent exclusivement sur des locaux à usage d'habitation ou de commerce.

A l'exclusion :

- **des activités de rachat, fusion ou transmission d'entreprises ;**
- **des conseils financiers et montages financiers en matière de construction et d'investissements ;**
- **de toutes activités de conseil ou d'intermédiation financiers telle que celles visées par la loi Sécurité Financière n° 2003-706 du 1er août 2003 ;**
- **de l'exécution de toutes missions de promotion immobilière ;**
- **de toutes activités de Construction de maisons individuelles, marchand de biens ;**
- **de toutes missions d'expertises/évaluation de dommages après sinistre ;**
- **de l'exercice des activités définies à l'article L211-1 du Code du Tourisme ;**
- **de l'exécution de toutes missions relevant des professions réglementées (notamment agent immobilier).**

Les montants de garanties s'appliquent à l'ensemble des assurés désignés au contrat.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

AXA France IARD SA

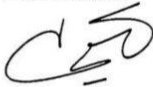
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 26 I-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/3

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après) Dont : • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus • Dommages immatériels non consécutifs • Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	9.000.000 € par année d'assurance 9.000.000 € par année d'assurance 1.200.000 € par année d'assurance 150.000 € par année d'assurance 150.000 € par sinistre
Autres garanties :	
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	500.000 € par année d'assurance dont 300.000 € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) : Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	750.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2024** au **01/01/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à ST JEAN DE MAURIENNE le 3 janvier
2024
Pour la société :



AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 26 I-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3/3